

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 mars 2023, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier

Est absent

Monsieur le conseiller : Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h34.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-23**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant le dossier suivant :
 - Règlement numéro 296-23 modifiant le règlement numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 293-22
10. Rapport des taxes impayées au 7 mars 2023 – Dépôt et décision du conseil
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption
12. Loi sur les compétences municipales - Personne désignée en vertu de l'article 105 – Nomination
13. Résolution d'appui – Demande MTQ – Pont Paré à Saint-Valérien-de-Milton
14. Construction d'un cabanon pour protéger des équipements d'eaux usées – Mandat à Construction Yves Gariépy inc.
15. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Inscription de l'inspectrice en bâtiment au congrès annuel 2023

16. Logiciel de gestion des actifs municipaux – Intégration des données – Mandat à la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc.
17. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 295-23 régissant la démolition d'immeuble
18. Adoption du projet de règlement numéro 295-23 régissant la démolition d'immeuble
19. Adoption du second projet de règlement numéro 296-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102
20. Contrat d'entretien du système de réfrigération, de climatisation et de ventilation au Centre Synagri – Mandat à Leprohon inc.
21. Ouverture et fermeture des filets du terrain de baseball – Mandat à la compagnie Paysagiste Proland
22. Embauche d'un étudiant saisonnier
23. Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière
24. Divers
25. Dépôt de la correspondance
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 17 février 2023, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Règlement numéro 296-23 modifiant le règlement numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

ANNÉE 2022

C2300046	D	M.R.C. des Maskoutains	Cours d'eau rivière Salvail	72 973,73 \$
C2300054	D	Régie de l' A.I.B.R.	Consom. eau du 21-12/31-12-2022	6 069,67 \$
				79 043,40 \$

ANNÉE 2023

C2300037	D	Fonds de l'information financière	Mutations janvier	20,00 \$
C2300038	D	Leblanc Lison	Session yoga hiver vers. 1/2	2 214,00 \$
C2300039	D	Postes Canada	Journal municipal janvier	264,43 \$
C2300040	D	Groupe Maskatel	Internet Pavillon du 02-02/01-03	63,18 \$

C2300041	D	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP février	254,09 \$
C2300042	R	Consumaj Inc.	Projet analyse Gagnon, Bouvier	2 069,55 \$
C2300043	D	Bérard Yves	Chaises pliantes / garage	172,40 \$
C2300044	R	Société d'histoire du Lac St-Jean	Règlementation PIIA	9 617,50 \$
C2300045	R	AESL Instrumentation Inc.	Entretien étang aéré	818,62 \$
C2300047	D	Aquatech Société de gestion de l'eau	Prélèvement eau potable janvier	432,94 \$
C2300047	D	Aquatech Société de gestion de l'eau	Traitement eaux usées janvier	1 617,55 \$
C2300048	D	Lampron Karine	Subvention baril eau de pluie	50,00 \$
C2300049	D	GLS Dicom express	Livraison ent. équip. eaux usées	16,10 \$
C2300050	R	CTI Chaises et Tables Internationales	Chaises, tables Synagri	11 934,41 \$
C2300051	D	Focus Studio	Cours zumba hiver 2023 vers 1	507,00 \$
C2300052	D	Linde Canada inc.	Loc. 3 réservoir propane garage	554,86 \$
C2300053	D	Réseau Internet Maskoutain	Ajout téléphone IP garage	322,64 \$
C2300054	D	Régie de l'A.I.B.R.	Consomm du 01-01/31-01-2023	18 815,97 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Usine épuration 29-11/27-01-23	1 733,12 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Bureau mun. du 23-11/24-01-23	1 876,57 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Eau potable du 22-11/23-01-23	1 021,19 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Poste Salvail 22-11/23-22-23	1 169,79 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-12/21-01-23	2 696,84 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Poste Meuble 22-11/23-01-23	269,33 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Poste Morin 22-11/23-01-23	214,08 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Garage du 19-12/24-01-23	888,15 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 23-12/24-01-23	16,22 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Lampadaire Lépine 29-11/27-01-23	5,69 \$
L2300013	I	Hydro-Québec	Éclairage public janvier	1 147,87 \$
L2300014	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial janvier	16 266,90 \$
L2300015	I	Agence des douanes et du Revenu	DAS Fédéral janvier	6 157,91 \$
L2300016	I	Retraite Québec	RREM Élus janvier	941,83 \$
L2300017	I	Desjardins Sécurité financière	REER Employés janvier	2 394,14 \$
L2300018	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie février	108,00 \$
L2300019	I	Hydro-Québec	Pavillon du 16-12/14-02-23	1 579,23 \$
L2300019	I	Hydro-Québec	Terrain loisirs 16-12/14-02-23	398,73 \$
L2300019	I	Hydro-Québec	Rue Lépine 16-12/14-02-23	35,53 \$
L2300020	I	Service de carte Desjardins	Remboursement Visa janvier 2023	3 828,19 \$
L2300021	I	Cogeco	Internet garage du 15-02/14-03	85,00 \$
P2300047	D	Eurofins Environex	Analyses eau potable janvier	471,40 \$
P2300047	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées janvier	308,71 \$
P2300048	D	Accès Info Enr.	Vérification branchement ordi adj.	180,52 \$
P2300048	D	Accès Info Enr.	Inst. imprimante ajout règles	52,89 \$
P2300048	D	Accès Info Enr.	Configuration garage	52,89 \$
P2300049	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes vers. 3/6	44 092,91 \$
P2300050	R	Desjardins Sécurité financière	Ass. collective employés février	3 170,27 \$
P2300051	R	Fabrique La Présentation	Aide financière 2023	7 000,00 \$
P2300052	R	Association des directeurs mun.	ABC/DG avancé directrice gén.	402,41 \$
P2300053	R	Croix-Rouge - Division du Québec	Contribution 04-23/03-24	518,20 \$
P2300054	R	Excavation Luc Beauregard inc.	Excavation terrain de tennis	3 439,19 \$
P2300054	D	Excavation Luc Beauregard inc.	Transport remorque	206,96 \$
P2300054	D	Excavation Luc Beauregard inc.	Transport abrasif et asphalte	931,92 \$
P2300055	R	Laboratoire Montérégie inc.	Étude géotechnique Gagnon/Giasson	9 427,95 \$
P2300056	R	Cournoyer Timothé	Entretien patinoire vers. 1/2	4 200,00 \$
				167 035,77 \$

Salaires versés pour le mois de février 2023 : **53 022,51 \$**

I : Incompressible
D : Délégation
R : Résolution

COMPTES À PAYER

Courrier de Saint-Hyacinthe	Parution carnaval d'hiver	344,93 \$
Imprimerie Maska inc.	Enveloppes & entêtes de lettre	775,06 \$
Rona inc.	Crochets Centre Synagri	107,01 \$
Rona inc.	Produits nettoyants garage	164,17 \$
Rona inc.	Pièces & acc. / garage	838,42 \$
SAAQ	Immatriculation véhicules voirie	3 695,64 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Pièces & acc. / garage	165,48 \$
Carrosserie Raymond Laguë	Peinturer établie et achat matériel/garage	666,85 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau	Traitement eau potable février	432,94 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau	Traitement eaux usées février	1 617,55 \$
Clairon Régional de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi voirie & adj. adm.	1 391,20 \$
Clairon Régional de Saint-Hyacinthe	Appel d'offres Giasson, Gagnon	707,10 \$
Servisys inc.	Entretien unité climatisation bureau	1 092,84 \$
Enviro-Step Technologie inc.	Ent. Kinetic 195 rang des Gran-Étangs	241,45 \$
GLS Logistics systems Canada LTD	Frais transport ligne de vie	56,22 \$
Soudure Rioux inc.	Fabrication établie garage	6 151,16 \$
Receveur général du Canada	Licence base mobile radio	404,38 \$
Technicien de Glace inc.	Matériel / patinoire	97,73 \$
Construction Palardy Inc.	Remb. demande modif. règlementaire	500,00 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Entretien & réparation luminaires	948,76 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Changer tube Pavillon (lumière)	14,55 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Vérif. programmation interrupteur deck	103,48 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	2 261,67 \$
Régie de L'A.I.B.R.	Débit réservé année 2023	47 728,47 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	Abrasif routes	1 089,01 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Frais adhésion cour municipale 2023	745,90 \$
Buropro Citation	Papeteries diverses	468,61 \$
Buropro Citation	Objet promo persévérance scolaire	273,07 \$
Buropro Citation	Copies du 25-01/25-02	530,49 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables février	7 571,32 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques février	1 910,10 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques février	10 170,27 \$
Distribution Beta Inc.	Produits nettoyage garage et bureau	554,42 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Transport neige et abrasif	1 194,91 \$
Compteurs d'eau du Québec	Compteurs d'eau (12)	2 420,77 \$
Laboratoire de la Montérégie inc.	Étude géotechnique Giasson, Gagnon	22 937,52 \$
Réal Huot inc.	Couvercle / puisard	80,48 \$
Solutions Nexarts Inc.	Logiciel inscriptions loisirs	1 034,78 \$
Outillages Migmaro	Outils / voirie	1 635,25 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	2 710,28 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Branchement 4e réservoir garage	114,92 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane Centre Synagri	1 255,20 \$
		127 204,36 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2023

Taxes et droits de mutations	271 619,67 \$
Permis émis	400,00 \$
Location Pavillon & terrain	300,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	3 103,76 \$
Centre de services scolaire – Dépenses ent. et immobilisation 2023 – Entente	44 190,32 \$
Entretien installations septiques	3 888,57 \$
Caisse Desjardins Saint-Hyacinthe – Frais exploitation 2022 entente	182,54 \$
Loyer bureau poste février 2023	375,00 \$
Inscription loisirs & culture	4 160,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS	328 219,86 \$

Intérêts compte chèques et compte avantage février 2023	2 695,25 \$
AIRRL – Réfection rang Petits Étangs	37 500,73 \$
Régie int. Acton & Maskoutains remboursement TPS-TVQ – Novembre 2022	2 208,69 \$
Régie int. Acton & Maskoutains remboursement TPS-TVQ – Décembre 2022	2 201,73 \$
Remboursement TVQ de juillet à décembre 2022	157 115,25 \$
Remboursement TPS de juillet à décembre 2022	156 841,52 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	358 563,17 \$

GRAND TOTAL

686 783,03 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2022 pour un montant total de 79 043,40 \$;

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2023 pour un montant total de 167 035,77 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2023, au montant total de 53 022,51 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2023, au montant total de 127 204,36 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2023, au montant de 686 783,03 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Mélanie Simard, déléguée substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2023.

- Dépôt du rapport de l'auditeur et du rapport financier;
- Discussion au sujet de divers dossiers.

8- LOISIRS – INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Discussion sur la programmation des activités pour l'année 2023, quelques réservations seront faites pour la planification des prochaines activités. (fête nationale, fête de la rentrée, camp de jour, journée internationale du yoga, Ville amie des monarques, etc.)
- Une demande de subvention a été présentée dans le cadre du fonds de développement rural pour notre projet de construction de deux terrains de volleyball;
- Suivez-nous sur la page facebook de la Municipalité pour plus d'information sur nos activités.

9- DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 293-22

Afin de me conformer aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 557 du Code municipal, à titre de Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, je viens déposer le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro 293-22 décrétant un emprunt au montant de 5 800 000\$ pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson.

Considérant que la vente d'immeubles pour taxes impayées sera effectuée par la MRC des Maskoutains le 15 juin 2023;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal et de la date identifiée par la MRC des Maskoutains, la Municipalité doit déposer son rapport sur l'état des taxes impayées lors de la séance du Conseil du mois de mars;

10- RAPPORT DES TAXES IMPAYÉES AU 7 MARS 2023 – DÉPÔT ET DÉCISION DU CONSEIL RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-23

Considérant les informations données par la directrice générale concernant le dossier en souffrance depuis 2021;

Considérant que la propriété accusant un retard pour le paiement des taxes de l'année 2021 doit être mise en vente pour éviter de perdre des sommes si on excède les délais de prescription;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport déposé mentionnant les dossiers ayant un retard dans les paiements;

D'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la MRC des Maskoutains pour la mise en vente, pour taxes impayées, des immeubles suivants, accusant un retard pour des taxes impayées depuis 2021, plus les intérêts:

Matricule : 3958 49 9387
Adresse : 655 rue Audette

Matricule : 3967 90 4889
Adresse : 1504 rue Turcotte

11- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-23

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains est en vigueur depuis le 15 février 2012 ;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) stipule que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie signée avec la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe en date du 22 février 2023 et déposé à la MRC des Maskoutains tel que soumis ;

Considérant que ledit rapport a été déposé également au ministère de la Sécurité publique par la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique demande à la Municipalité de La Présentation d'adopter le rapport d'activité étant donné qu'elle est responsable de son réseau d'aqueduc ;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil adopte le rapport d'activité de l'an # 1 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, tel que soumis ;

De faire parvenir à la MRC des Maskoutains ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique une copie de la présente résolution.

12- LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 – NOMINATION RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-23

Considérant la résolution numéro 81-04-21 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 concernant l'adhésion à l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains*;

Considérant, qu'en vertu de l'article 5 de ladite entente, les municipalités signataires doivent informer la MRC des Maskoutains de la nomination de ou des personnes désignées aux fins de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant qu'il y a lieu de revoir la désignation de ou des personnes désignées en vertu de l'article 5 de ladite entente, et ce, conformément à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De désigner les personnes suivantes pour agir comme personnes désignées en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et pour assurer l'application de l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains*:

- Responsable des travaux publics;
- Employé de voirie;

D'abroger, à toutes fins que de droit, la ou les résolutions adoptées, à cet effet;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

13- RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE MTQ – PONT PARÉ À SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON RÉSOLUTION NUMÉRO 54-03-23

Considérant les documents reçus de M. Réal Deslandes, en lien avec la fermeture du pont Paré, au 10^e rang de Saint-Valérien-de-Milton, depuis le 24 novembre 2014, en raison de sa vétusté;

Considérant les exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable de fermer à toute circulation le pont Paré depuis novembre 2014;

Considérant que le ministère veut reconstruire ce pont en lui accordant un « cachet » patrimonial;

Considérant la résolution du conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton pour demander au ministère de reconsidérer la décision afin de changer la vocation future du pont dont l'objectif est patrimonial en celui d'une reconstruction d'un nouveau pont qui sera plus utile et adéquat aux services des agriculteurs afin que ces derniers puissent profiter des usages concrets et pertinents de l'ampleur que représente l'envergure des machineries agricoles qui prévaut en ce 21^e siècle;

Considérant les 307 signatures de citoyens appuyant la résolution du conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la pétition de citoyens en regard de la construction du Pont Paré en celui d'une construction utile et adéquate aux utilisateurs;

D'envoyer la présente résolution à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**14- CONSTRUCTION D'UN CABANON POUR PROTÉGER DES ÉQUIPEMENTS D'EAUX USÉES –
MANDAT À CONSTRUCTION YVES GARIÉPY INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 55-03-23**

Considérant que la Municipalité doit protéger ses équipements pour les prises de données en eaux usées;

Considérant qu'un cabanon d'une grandeur de 12 X 14 pieds sera construit;

Considérant la proposition verbale de Construction Yves Gariépy inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Construction Yves Gariépy inc., à taux horaire, pour la construction d'un cabanon d'une grandeur de 12 X 14 pieds;

D'autoriser les employés de voirie à faire l'achat de matériaux pour ladite construction et d'aider pour la construction de cette bâtisse.

**15- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT AU CONGRÈS ANNUEL 2023
RÉSOLUTION NUMÉRO 56-03-23**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son congrès annuel Rimouski, du 20 au 22 avril 2023, et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra à Rimouski du 20 au 22 avril 2023 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 640\$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement, pour 3 nuits, au montant de 496,23\$, taxes incluses;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**16- LOGICIEL DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – INTÉGRATION DES DONNÉES –
MANDAT À LA COMPAGNIE GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 57-03-23**

Considérant qu'il y a encore des mises à jour à faire au logiciel de gestion des actifs municipaux;

Considérant la soumission faites par le Groupe de géomatique Azimut inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la soumission du Groupe de géomatique Azimut inc. pour un montant de 3 300\$, plus les taxes pour effectuer des mises à jour au logiciel;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

17- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-23 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis de motion est donné par le conseillère Myriam La Frenière, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 295-23 intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeuble »

L'objet de ce règlement est d'encadrer et limiter la démolition de certains immeubles, notamment les bâtiments patrimoniaux et ceux se trouvant dans le noyau villageois. Une demande d'autorisation devra être présentée au Comité de démolition pour la démolition de ces types d'immeubles.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**18- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-23 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-03-23**

Attendu que la Municipalité de la Présentation a le devoir d'adopter un règlement sur les démolitions, conformément aux articles 148.0.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

Attendu qu'un règlement sur les démolitions doit être adopté par l'ensemble des municipalités du Québec avant le 1^{er} avril 2023 ;

Attendu que cette obligation vise les immeubles patrimoniaux du territoire de La Présentation tel que défini à l'article 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2023, conformément à la loi ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 295-23 intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeuble » ;

De tenir une consultation publique le 4 avril 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés ;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**19- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DANS UN SECTEUR HYDRIQUE OU HUMIDE AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-102
RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite bonifier la liste des documents nécessaires à l'étude d'une demande de permis lorsque les travaux se trouvent dans une zone potentiellement identifiée comme un milieu hydrique ou humide ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone CH-102 afin d'y intégrer le lot 3 405 455 ;

Attendu que certains articles doivent être mis à jour concernant les dernières modifications à la Loi sur les Architectes (RLRQ c A-21) et à la Loi sur les Ingénieurs (RLRQ c I-9) ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 7 mars 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**20- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À LEPROHON INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-23**

Considérant qu'il est recommandé de faire l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation;

Considérant la soumission reçue, de la compagnie Leprohon Inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Leprohon Inc. pour effectuer l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 1 308 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

**21- OUVERTURE ET FERMETURE DES FILETS DU TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT À LA COMPAGNIE PAYSAGISTE PROLAND
RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-23**

Considérant que tous les ans, avant que la saison de baseball commence et après que la saison de baseball soit terminée, nous devons procéder à l'ouverture et la fermeture des filets de protection;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Paysagiste Proland;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Paysagiste Proland pour l'ouverture et la fermeture des filets de protection au terrain de baseball pour un montant unitaire à 1 200 \$, plus les taxes, incluant la nacelle;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

**22- EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT SAISONNIER
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-23**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier pour s'occuper d'une partie de l'entretien du terrain des loisirs (terrain de baseball, terrain de soccer, etc.);

Considérant qu'un de nos employés saisonniers a manifesté son intérêt pour l'exécution de ses tâches au courant de la saison estivale 2023;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Médéric Provençal, pour un total d'environ 15h semaine, pour s'occuper d'une partie de l'entretien du terrain des loisirs (terrain de baseball, terrain de soccer, etc.), le tout selon ses conditions salariales actuelles.

23- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-23

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2023 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

24- DIVERS

Aucun point à ajouter.

25- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 février 2023

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 23 février 2023

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2023

MRC – Résolution numéro 23-02-32 – Règlement numéro 21-589 (Autorisation de l'usage «Abattoir» dans l'aire «Affectation agricole A1 – Dynamique» sur le lot numéro 4 188 091 du cadastre du Québec – Saint-Hyacinthe) – DNM – Adoption par renvoi

MRC – Résolution numéro 23-02-33 – Règlement numéro 22-610 (Fonction industrie 2 aires d'affectation semi-urbaines SU3 – Commerciale et modifications concernant processus de substitution usage commercial et industriel en zone agricole) – DNM – Adoption par renvoi

MRC – Résolution numéro 23-02-34 – Règlement numéro 22-611 (Levée zone de réserve ZR4 Annexe I SAR intitulé zones prioritaires d'aménagement et zones aménagement circonscrites bl. Laurier Est, rue des Seigneurs, av. Guy – voie ferrée – Saint-Hyacinthe) – Adoption

MRC – Résolution numéro 23-02-35 – Règlement numéro 22-261 modifiant le règlement numéro 16-458 relatif au traitement des membres de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains - Adoption

MRC – Résolution numéro 23-02-36 – Règlement numéro 22-624 modifiant le règlement numéro 22-607 créant le conseil régional du patrimoine – Adoption

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} février 2023

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administratif du 25 janvier 2023

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administratif du 22 février 2023

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ – Résolution 2023-02-039 – Demande d'appui : Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications : Assurances

VILLE DE DELSON – Résolution numéro 2023-02-048 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

MUNICIPALITÉ DE DUPUY – Résolution numéro 032-2023 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui à la Municipalité de La Présentation

CARIGNAN – Résolution numéro 23-03-105 – Demande d'appui – Assurabilité des bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications

VILLE DE HUNTINGDON – Résolution numéro 23-02-06-6175 – Appui – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

MUNICIPALITÉ D'INVERNESS – R-033-02-2023 – Demande d'appui – Bâtiments patrimoniaux – Municipalité de La Présentation

MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES – Résolution numéro 2023-02-048 – Immeubles patrimoniaux – Assurances – Appui Municipalité de La Présentation

MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX – Résolution numéro 23-0213-668 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE – Résolution numéro 2023.02.057 – Bâtiments patrimoniaux – Demande d'intervention auprès des gouvernements et autorités compétentes – Appui à la Municipalité de La Présentation

MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION – Résolution numéro 2023-02-053 – Appui à la MRC des Maskoutains auprès du ministère de la Culture et des Communications concernant les bâtiments patrimoniaux

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS – Résolution numéro 2023-02-4337 – Résolution d'appui à la MRC des Maskoutains – Bâtiments patrimoniaux, assurances

MUNICIPALITÉ DE CANTLEY – Résolution numéro 2023-MC-037 – Résolution d'appui à la Municipalité de La Présentation – Assurances sur les bâtiments patrimoniaux

MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU – Résolution numéro 44-23 – Demande de la Municipalité de La Présentation, intervention auprès du gouvernement du Canada (Bâtiments patrimoniaux)

MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE – Résolution numéro 2023-02-455 – Appui à la Municipalité de La Présentation – Assurance bâtiments patrimoniaux

VILLE DE COOKSHIRE-EATON – Résolution numéro 2023-02-87716 – Résolution d'appui à la MRC des Maskoutains – Bâtiments patrimoniaux

MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOUROY – Résolution numéro 23-02-035 – Résolution d'appui à la Municipalité de La Présentation concernant l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux

MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT – Résolution numéro 7765-02-2023 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurance – Appui

MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE – Résolution numéro 2023-0206-035 – Bâtiments patrimoniaux – Assurances – Appui

MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR – Résolution numéro 2023-02-036- Demande d'appui Municipalité de La Présentation

VILLE DE DÉGELIS – Résolution numéro 230214-7721 – Bâtiments patrimoniaux (assurances) – Résolution d'appui

VILLE DE BÉCANCOUR – Résolution numéro 23-078 – Appui à la Municipalité de La Présentation – Assurabilité des bâtiments patrimoniaux

PAROISSE DE LA DURANTAYE – Résolution numéro 2023-02-022 – Demande d'appui de la Municipalité de La Présentation

MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN – Résolution numéro 026-02-2023 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Demande d'appui de la Municipalité de La Présentation

VILLE DE MATANE – Résolution numéro 2023-063 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – Résolution O-060223-028 – Appui à la Municipalité de La Présentation – Résolution no 18 concernant bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

MUNICIPALITÉ DE BAIS-SAINTE-CATHERINE – Résolution numéro 2702-23 – Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – Assurance – Appui

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE – Résolution numéro 51-02-2023 – Appui à la Municipalité de La Présentation concernant leur demande au ministère de la Culture et des Communications concernant l'assurabilité des immeubles patrimoniaux

MUNICIPALITÉ DU CANTON LAUNAY – Résolution numéro 2023-02-0016 – Demande d'appui à la Municipalité de La Présentation concernant l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux

VILLE DE KINGSEY FALLS – Résolution numéro 2023-37 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU – Résolution numéro 29-02-2023 – Appui à la Municipalité de La Présentation dans sa démarche visant à obtenir l'implication des autorités pour garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux à coût abordable

VILLE D'ACTON VALE – Résolution numéro 2023-02-031 – Résolution d'appui relativement aux bâtiments patrimoniaux

MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE – Résolution numéro 2023-02-036 – Appui à la Municipalité de La Présentation – Bâtiments patrimoniaux – Assurabilité

VILLE DE FARNHAM – Résolution numéro 2023-080 – Municipalité de La Présentation – Assurance pour les bâtiments patrimoniaux

MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE – Résolution 23-02-37 – Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

MUNICIPALITÉ DE LA VERLOCHÈRE-ANGLIERS – Résolution numéro 23-02-35 – Résolution d'appui de la Municipalité de La Présentation – Assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 64-03-23

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h23.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière